

Prise de position du CICM

**« Artisanat, transition énergétique & développement durable :
ce que nous faisons bouger, fait bouger la Grande Région ! »**

Préservation de la main-d'œuvre qualifiée, formation initiale et continue : Quels potentiels se situent en Grande Région?

L'Artisanat en Grande Région (GR) soutient fortement les politiques orientées vers une réduction de la consommation énergétique, une décarbonation et l'utilisation des énergies renouvelables dans la production de l'énergie et dans les systèmes de chauffage ou de climatisation. Il est un acteur incontournable et contributeur dans la transition énergétique en GR car ce sont les entreprises artisanales qui sont en action et installent les éléments de la transition vers les énergies renouvelables¹.

Les PME et TPE artisanales sont les acteurs par excellence du développement durable et de la circularité et en ce sens ces entreprises sont totalement impliquées dans l'exécution des mesures proposées dans les plans nationaux sur l'énergie et le climat.

Les programmes gouvernementaux (régionaux ou nationaux) sont nécessaires pour stimuler l'innovation² auprès des acteurs (entreprises ou particuliers/ménages) et les incitations financières / fiscales y liées ne sont prises en compte par ces acteurs que si les programmes de soutien sont réellement attractifs et fiables.

Alors que l'Artisanat reconnaît sa responsabilité dans la protection de l'environnement et du climat, le CICM préconise aussi des procédures de demande d'autorisation de permis (de construire) simples et rapides, une bureaucratie allégée et des soutiens financiers orientés vers le moyen ou le long terme (selon la devise « sécurité de planification ») pour les entreprises comme pour les citoyens. Sans oublier bien-sûr l'impact environnemental de tout investissement en équipements, il importe aussi que les autorités régionales et nationales définissent des normes claires et transposables sur les différents territoires des régions. La bureaucratie ne doit pas devenir un « frein » à la transition énergétique.

Alors que la Présidence de la GR a placé le focus sur l'« hydrogène » et les « énergies renouvelables », le CICM a régulièrement insisté auprès des autorités que la GR doit

¹ Conférence du CICM du 18.10.2023 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle – Metz « Artisanat, transition énergétique & développement durable : ce que nous faisons bouger, fait bouger la Grande Région ! » Handwerk, Energiewende & Nachhaltigkeit : Was wir bewegen, bewegt die Großregion ! <https://cicm-irh.eu/fr/conference-sur-les-defis-multiples-du-developpement-durable-dans-lartisanat-de-la-grande-region/>

² P.ex. voitures électriques / bornes de recharge ou pompes à chaleur

également accorder une priorité de premier ordre à l'« efficacité énergétique des bâtiments », sachant que la rénovation énergétique de l'habitat ancien est une priorité sur l'ensemble du territoire de la GR. Les bâtiments représentent dans la GR comme dans toute l'Europe près de 40 % de la consommation d'énergie et le potentiel d'économie d'énergie y rattaché est donc important.

Libérer le potentiel à construire une Grande Région durable ensemble avec l'Artisanat

Les PME et TPE artisanales sont ainsi situées au cœur de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale et les transitions, y compris celles au niveau énergétique / climatique et sociale, ne sauront pas se faire sans elles.

Toutefois, il s'agira de leur donner les moyens. Sachant qu'il y a des constats de manque de main-d'œuvre qualifiée dans tous les secteurs (et surtout dans l'Artisanat) et dans toutes les régions, le CICM et ses chambres des métiers membres voient la nécessité de baser l'avenir sur la **coopération interrégionale** et de mettre en évidence les **potentiels de synergies**.

Il est dès lors important aux yeux du CICM de :

- **Créer une alliance forte (et commune) en GR en vue de la promotion de l'image de marque de l'Artisanat** (souvent « oublié » dans les discussions politiques de haut niveau) ;
- **Mobiliser les jeunes et les futures générations à venir travailler dans l'Artisanat (e.a. via un apprentissage) vu les perspectives d'avenir du secteur**, sachant que la devise est : « *Forme-toi - dans l'Artisanat - en vue de « sauver » le climat !* » ;
- **Construire une offre de formations initiales intégrant les technologies les plus récentes (cf. « énergies renouvelables »)**, avec comme ligne directrice l'intégration des « progrès techniques »³ dans les contenus des formations initiales existantes, avec pour objectif de rendre les professions existantes viables (et de ne pas en créer de nouvelles) : **il s'agit de renforcer les formations existantes pour l'avenir !⁴**
- **Construire une offre de formation continue « tout au long de la vie » en cohésion et en harmonie en GR**, rendant possible un « re- et upskilling » continu des ressources humaines⁵ ;
- **Soutenir les PME et TPE artisanales dans leurs investissements et mutations technologiques.**

³ p.ex. intégration des connaissances spécialisées sur les véhicules hybrides et électriques dans la formation initiale

⁴ Le CICM ne défend pas l'idée qu'il faille créer de nouvelles formations / de nouveaux métiers dans le domaine des « énergies renouvelables » et considère que la mise en place d'une formation initiale spécifique, par exemple dans le domaine du photovoltaïque, serait contre-productive (en Suisse, une formation d'« installateur solaire » et de « monteur solaire » a été introduite en 2023).

⁵ Cours de formation continue de mise à niveau, par exemple : photovoltaïque - planification, réalisation et recherche de pannes ; licence – installation de pompes à chaleur ; conseiller en énergie du bâtiment

Le secteur défend par ailleurs une position de neutralité technologique. Dès lors, il importe que les décideurs et autorités soient ouverts à des solutions technologiques alternatives⁶ (p.ex. dans le domaine des « énergies renouvelables), si elles sont matures.

Encart : Bâtiment / Parachèvement - Acteur central pour la mise en œuvre d'activités respectueuses du climat

Domaines d'activité verts important :

- Rénovation et optimisation de l'enveloppe des bâtiments
- Conversion des systèmes de chauffage existants en sources d'énergie renouvelables (p. ex. pompes à chaleur)

Exemple : Apprentissage « couvreur » - nouveaux champs d'activité verts

- Utilisation de surfaces de toitures pour la production d'électricité et la végétalisation
- Contenus de formation complémentaires : *montage d'installations solaires et photovoltaïques ; isolation et assainissement ; préparation des toits pour la végétalisation ; travail avec des drones et des caméras thermiques*

Montage et mise en service d'installations photovoltaïques : **collaboration entre les différents corps de métier** :

- Couvreur : construction du support & montage des modules photovoltaïques
- Techniciens d'installation et du bâtiment : préparation des conduites
- Electrotechniciens : mise en service électrique (et contrôle / maintenance)

Mesures de formation continue pour les artisans déjà formés (p. ex. couvreurs)

Manque de main-d'œuvre qualifiée dans l'Artisanat – un obstacle qui risque de freiner structurellement la dynamique « transition énergétique » à renforcer

L'analyse du CICM a dégagé un certain nombre d'études générales et sectorielles qui mettent en évidence que le « manque de main-d'œuvre qualifiée » est une réalité qui va impacter durablement les stratégies régionales/nationales en matière de transition énergétique. Les conclusions de ces études complètent et actualisent les résultats dégagés par le diagnostic partagé 2020⁷ par l'EURES Grande Région sur les métiers en tension en Grande Région (où environ la moitié des 22 métiers en tension relevé font partie de l'Artisanat).

⁶ On peut citer p.ex. la technologie de l'« éolienne sans pale » visant à concurrencer l'énergie solaire sur les toits et consistant en une éolienne compacte, « sans mouvement », dotée d'un générateur magnétique et conçue pour les grandes toitures (p.ex. sur le bord d'un grand toit, comme celui d'un immeuble d'habitation, d'un grand magasin, d'une usine ou d'un entrepôt, face à la direction prédominante du vent). Une telle unité nécessite environ 10 % de l'espace requis par les panneaux solaires et produit de l'énergie 24 heures sur 24, tant que le vent souffle, produisant ainsi davantage d'énergie que l'énergie solaire sur le toit au même coût. Contrairement aux grands parcs éoliens centralisés sur terre ou en mer, elle permet de rapprocher l'énergie des lieux où elle est nécessaire et réduit le besoin d'une infrastructure de transmission coûteuse sur de longues distances.

⁷ Page 4 - EURES Grande Région / Großregion (2022) : Diagnostic Partagé 2020 - Les métiers en tension en Grande Région / Gemeinsame Diagnose 2020 - Engpassberufe in der Großregion.

<https://www.eures-granderegion.eu/fr/a-propos-d-eures/mediatheque/media?media=237>

Ainsi, à titre illustratif, il est intéressant de souligner les constats suivants découlant des diverses études relevées :

- La Chambre des Métiers du Luxembourg a estimé le besoin en salariés qualifiés (étude de 2022) dans les entreprises actives dans la décarbonisation (notamment le cluster « installations techniques du bâtiment », regroupant e.a. l'« installateur chauffage-sanitaire-frigoriste » et l'« électricien ») à environ 1.700 personnes ;
- La Handwerkskammer Trier et la IHK Trier (étude de 2023) ont conclu que dans l'Artisanat, un poste sur 10 ne peut pas être pourvu de manière adéquate, entraînant un besoin de 9.000 à 10.000 spécialistes ou travailleurs ainsi que d'apprentis (dont 1.500 apprentis rien que dans l'Artisanat) ; par ailleurs, un poste sur 5 ne peut pas être pourvu plus particulièrement dans les micro-entreprises ; 70% des entreprises s'attendent à de gros problèmes pour 2028 ;
- La KOFA (Kompetenzzentrum Fachkräftesicherung) allemande a dégagé dans ses analyses (Ländersteckbriefe 2022/2023) que dans le hitparade des cinq métiers les plus recherchés en Rhénanie-Palatinat et en Sarre apparaissent l'« électricien du bâtiment » et le « technicien automobile », tout comme le « technicien en installation sanitaire, chauffage et ventilation ».

En conclusion, le CICM considère une **politique future en GR visant à améliorer la reconnaissance et à valoriser les métiers de l'Artisanat, surtout auprès de la jeune génération**, comme essentielle.

L'« **analyse comparative des stratégies en matière de main-d'œuvre qualifiée au sein de la Grande Région** »⁸, réalisée en mai 2024 par l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE) dans le cadre de son 14^{ème} rapport pour le 19^{ème} Sommet des Exécutifs de la Grande Région, constitue une **étape décisive en vue de la mise en œuvre d'une approche concertée en Grande Région sur la base des points communs entre les stratégies des composantes et des axes de développement dégagés** visant à lutter contre les pénuries de main-d'œuvre. Le CICM souligne l'importance de prévoir au niveau des plans d'actions futurs de toutes les composantes systématiquement un aspect transfrontalier. Le CICM note aussi que « *l'idée de mettre en place une stratégie commune a été débattue puis écartée par les experts interrogés* »⁹ et que l'idée centrale qui s'impose pour l'avenir est la mise en œuvre de mesures en commun (adaptation d'initiatives existantes ou lancement de nouveaux projets) selon la devise « coopération plutôt que compétition ».

Le CICM est d'avis qu'il est important de réaliser un suivi des initiatives futures prise dans les régions. Les initiatives ayant l'orientation des jeunes comme objectif particulier méritent une attention particulière, ainsi que tous les autres réservoirs potentiels de main-d'œuvre qui doivent être mobilisés : les demandeurs d'emplois, les salariés âgés, les femmes, les immigrés, etc. La mise en œuvre d'un diagnostic partagé régulièrement mis à jour sur les « métiers en tension » en Grande Région, est une piste intéressante pour le CICM.

⁸ <https://www.iba-oie.eu/fr/themes/themes-specifiques/analyse-comparative-des-strategies-en-matiere-de-main-doeuvre-qualifiee-au-sein-de-la-grande-region>

⁹ Page 14 - « Analyse comparative des stratégies en matière de main-d'œuvre qualifiée au sein de la Grande Région », IBA/OIE, mai 2024

Le CICM tient toutefois à réitérer aussi ses **remarques critiques** déjà énoncées lors des échanges sur l'analyse en question, à savoir :

- Même s'il est bien de relever les acteurs publics en termes d'orientation et de formation initiale dans l'étude publiée, **le CICM regrette que le rôle important joué par les acteurs du monde économique, et plus particulièrement des chambres des métiers, n'a pas (suffisamment) été pris en compte**. Le réseau des chambres des métiers et des autres organisations professionnelles joue un rôle décisif dans l'implémentation des mesures d'orientation sur le terrain et dans la prise d'initiatives sectorielles favorisant l'orientation professionnelle, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.
- S'il est intéressant que des « exemples de bonnes pratiques » sont décrits afin de servir de base en vue de la mise en œuvre de futures initiatives entre composantes, donc sur un niveau à priori « multilatéral », **le CICM doute que des initiatives existantes, surtout autour de la « jeunesse », comme par exemple l'« Office France-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)¹⁰ » pourrait servir d'exemple afin de soutenir la mobilité des jeunes en vue de l'acquisition de compétences techniques plus approfondies via une mobilité transnationale** (voir plus loin, volet « apprentissage transfrontalier »), acquisition de compétences allant au-delà d'un apprentissage de la langue du voisin.
- S'il est vrai que la « formation initiale » est thématiquée dans l'analyse en question, **le CICM est d'avis que ce volet de la formation professionnelle reste le « parent pauvre » des conclusions formulées dans une optique « Grande Région »**. Alors qu'il ne faut bien-sûr pas négliger l'aspect « re- & up-skilling » des salariés tout comme des demandeurs d'emploi, une importance accrue devrait être placée sur la « formation initiale ». Ce constat a été fait aussi en rapport avec la stratégie de l'OCDE en matière de compétences au Luxembourg publiée en février 2023.

Objectif spécifique de coopération « énergies renouvelables » dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue

Formation professionnelle initiale

Aux yeux du CICM, une priorité absolue revient au développement des compétences adéquates afin de réussir la transition énergétique. Il est un fait que toutes les régions prennent des initiatives similaires ou quasi identiques en lien avec les stratégies et décisions politiques nationales en matière de formation initiale ou formation continue.

Partant, il s'agit d'échanger, de collaborer, de se concerter, d'adapter, d'harmoniser et de démultiplier les initiatives interrégionales. A titre d'exemple, on pourrait citer une concertation transnationale en vue de l'adaptation des programmes d'enseignement du diplôme d'aptitude professionnelle « électriciens du bâtiment » en y intégrant les considérations en relation avec la photovoltaïque (PV).

Dans le domaine stratégique de la « **formation initiale** », un objectif commun en GR devrait être **l'adaptation des programmes de formation dans les centres de formation orientés vers les nouvelles technologies et les « énergies renouvelables »**. Même s'il s'agit à priori d'un processus long, une concertation autour de contenus technologiques pourrait être bénéfique à tous les acteurs de la formation initiale en GR.

¹⁰ www.ofaj.org/institution

Il existe par ailleurs un **potentiel de transfert de savoir-faire entre enseignants des centres de compétences de la GR** dans les domaines installations photovoltaïques, pompes à chaleur, infrastructure de stockage de l'énergie, etc., qu'il importe de mobiliser.

Dans cet esprit, le CICM propose au Sommet de la GR de mettre en œuvre une initiative visant à soutenir la réalisation d'une approche concertée permettant un échange systématique sur des contenus technologiques « énergies renouvelables » enseignés via des apprentissages existants en GR (par exemple, métiers de formation en alternance allemands : électronicien, mécanicien d'installations sanitaires, de chauffage et de climatisation), afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques en GR.

Les personnes qui n'ont pas de diplôme professionnel ou qui n'ont pas de diplôme utilisable (les personnes dites « peu qualifiées ») peuvent également être intégrées dans le marché du travail par des **voies de qualification flexibles dans l'Artisanat**. Outre la voie royale de la formation initiale en alternance, les « qualifications partielles » orientées vers l'obtention d'un certificat professionnel, les reconversions et les qualifications d'adaptation sont des instruments flexibles de la formation professionnelle continue (voir plus loin). **Néanmoins, la somme de plusieurs qualifications partielles ne peut pas être assimilée à une formation professionnelle complète avec un diplôme à la base.**

Il serait aussi intéressant de créer un **forum d'échange sur les « nouveaux métiers » qui apparaissent et de développer des initiatives de suivi de ces derniers.**

Formation professionnelle continue

En ce qui concerne le domaine stratégique de la « **formation continue** », un objectif central devrait être pour toute PME artisanale la **mise à niveau tout au long de la vie (« lifelong learning ») des compétences des salariés sur la base des nouvelles innovations technologiques.**

Un point central serait la création et la promotion d'une offre de formations intégrant les toutes dernières innovations technologiques et s'étendant sur une durée assez courte, permettant ainsi une application rapide de ces innovations sur le terrain par les entreprises.

Le vaste écosystème d'acteurs et de centres de formation en GR dispose d'un potentiel élevé de coopération et de synergies.

Le CICM a rassemblé les contacts et les sites internet des centres de formation et de compétences de l'Artisanat sur le territoire de la GR et a par ce biais pu réaliser une sorte de « cartographie » des instances de formation continue pour l'Artisanat en GR.

Cette cartographie complète utilement le listing des plateformes ou portails Internet en matière de formation continue rassemblées au niveau du site de la Grande Région¹¹ :

¹¹ <https://www.granderegion.net/Citoyens/Se-former/Portails-de-formation-continue>

- DG Belgen : <https://www.weiterbildungsdatenbank.be/>
- Luxembourg : <https://www.lifelong-learning.lu/accueil/fr>
- Grand Est : <https://www.formation.grandest.fr/> und <https://orientest.fr>
- Rheinland-Pfalz : <https://weiterbildungsportal.rlp.de/>
- Saarland : <https://weiterbildungsportal.saarland/start>
- Wallonie : <https://www.ifapme.be/formations> tout comme <https://www.formation-continue.be/> et <https://www.leforem.be/FORMAPass/catalogue-des-formationen-inser-tions.html>

Partant, le CICM propose de promouvoir une concertation étendue entre les grands acteurs institutionnels de la formation continue en GR autour des domaines-clés concernant les « énergies renouvelables » et de créer ainsi des synergies et des programmes communs de formation continues.

Grâce à des co-financements via les fonds européens, le « Fonds Social Européen + » (FSE+) et INTERREG, un effet multiplicateur à long terme pourrait être créé¹².

Promotion de l'apprentissage transfrontalier

Le CICM propose de **renforcer la promotion et l'encadrement de l'« apprentissage transfrontalier »** comme possibilité pour les jeunes de vivre une mobilité dans un contexte interrégional. Il renvoie dans ce cadre à sa **préanalyse**¹³, sur la base des expériences vécues, qui complètera les constats et recommandations formulés dans le passé (e.a. prise de position du CICM de 2022¹⁴).

Dans le cadre de la mise en œuvre de formations « transfrontalières », il faudrait éliminer certains freins administratifs en veillant à ce que la qualité et la transparence de la formation n'en soient pas affectées. Il est partant essentiel de favoriser et développer la reconnaissance de l'équivalence des diplômes professionnels dans la mesure où cela est juridiquement possible. Le fait de veiller à la transparence des systèmes de formation, rend nécessaire l'analyse des diplômes existants et la définition de parcours/contenus de formation tout en veillant aux éléments fondamentaux suivants : traduction des documents officiels, visite des centres de formation par les entreprises de formation transfrontalière et les formateurs, fourniture de conseils aux apprentis, formateurs et centres de formation, etc.

L'accord-cadre¹⁵ signé à Trèves en 2014 sous la Présidence de Rhénanie-Palatinat a été un grand bond en avant. Le CICM se félicite du fait que, dans le contexte de cet

¹² On pourrait citer comme exemple la formation continue offerte par la Chambre des Métiers du Luxembourg avec la certification « Installateur de pompes à chaleur » d'une durée de 24 heures soutenu par le FSE+.

¹³ Cette étude qui inclura une analyse SWOT des régimes "apprentissage transfrontaliers" et accords bilatéraux existants tout comme un recueil de bonnes pratiques vécues sera publiée au 1er trimestre 2025.

¹⁴ Développement des compétences d'avenir par une stratégie « formation professionnelle initiale et continue » commune en Grande Région – Prise de position du CICM – 22 novembre 2022 <https://cicm-irh.eu/wp-content/uploads/2023/10/CICM-Prise-de-position-22-11-2022-FINAL.pdf>

¹⁵ Accord-cadre du 5 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région / <https://men.public.lu/content/dam/men/fr/actualites/articles/communiqués-conference-presse/2014/11/13-accord-cadre/rahmenvereinbarung-accord-cadre.pdf>

accord-cadre, les progrès réalisés dans le domaine de la formation professionnelle transfrontalière ont fait l'objet d'un suivi documentaire¹⁶ biannuel par la Grande Région jusqu'en 2021. **Etant donné que le monde de la formation professionnelle et du travail a fortement évolué depuis lors, le CICM propose au Sommet de la Grande Région de décider d'une suite politique à cet accord-cadre sous la future Présidence wallonne (2025-2026).**

La préanalyse prémentionnée, qui est à ce stade en phase de réalisation, a mis en exergue un bon nombre de constats et de points, dont certains sont repris ci-après, nécessitant une discussion approfondie avec les instances compétentes en matière de formation professionnelle initiale de la Grande Région.

Ainsi, alors que depuis 2010 des contrats d'apprentissage transfrontaliers ont été conclus dans une cinquantaine de métiers au **Luxembourg**¹⁷, pays/région où l'aspect « transfrontalier » prend donc une certaine envergure, les experts rapportent que le fonctionnement et la législation concernant la formation professionnelle varient d'une institution à l'autre respectivement d'un pays à l'autre. Souvent, les situations dégagées se trouvent de facto dans une « zone grise », où il n'est pas toujours clair quelle législation s'applique. Cela concerne notamment les périodes de conclusion de nouveaux contrats d'apprentissage, les dispenses en entreprise pour se préparer aux examens, l'évaluation des apprentis en entreprise, les délais de résiliation du contrat en cas de réussite ou de prolongation en cas d'échec, etc. Il faut savoir aussi qu'au Luxembourg, l'« apprentissage transfrontalier », selon les dispositions légales nationales, vise la formation où la partie en milieu professionnel se fait sous contrat d'apprentissage dans une entreprise située au Luxembourg et où la partie en milieu scolaire est assurée par une institution dans un pays limitrophe.

Pendant la durée de l'apprentissage transfrontalier, il n'existe souvent pas de procédure d'échange « automatique » concernant l'avancement/évolution de l'apprenti en école et en entreprise. La communication dépend donc souvent de la volonté de l'apprenti, ce qui est sous-optimal et entraîne souvent une perte de temps pour les acteurs impliqués afin d'obtenir certaines informations individuelles. L'interaction entre les institutions compétentes diffère d'un pays à l'autre, ce qui complique e.a. l'identification de la bonne personne de contact qui pourra fournir les informations nécessaires sur le(s) apprentissage(s) en cours si besoin.

La comparabilité des qualifications n'est pas toujours claire, surtout lorsque les durées d'apprentissage diffèrent. Cela peut entraîner une insécurité pour l'apprenti si son diplôme n'est pas reconnu comme équivalent dans les deux pays (concernés par l'apprentissage transfrontalier) après la réussite de l'apprentissage en question. De plus, la

¹⁶ Dernier rapport réalisé : 5ème rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région (2021) /

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahU-KEwix9Oxbuz7AhWDOVEDHanPACsQFnoECAgOAO&url=https%3A%2F%2Fwww.grossregion.net%2Fcontent%2Fdownload%2F4926%2Fpublication%2F5.%2520Umsetzungsbericht.pdf&usg=AOvVaw3aG5Akz-5VNUB8cnpXBrvh>

¹⁷ En 2023, la Chambre des Métiers du Luxembourg a relevé 106 contrats d'apprentissage transfrontalier actifs conclus en coopération conjointe avec des écoles, centres de formations et autres partenaires des trois pays limitrophes du Luxembourg. Chaque année entre 30 et 40 nouveaux contrats d'apprentissages transfrontaliers sont conclus.

fixation des indemnités d'apprentissage est complexe, car elle dépend du niveau de qualification et de la durée de l'apprentissage.

En **Sarre** et en **Rhénanie-Palatinat**, les candidats à la formation peuvent renforcer leurs compétences dans le cadre d'une formation transfrontalière entre l'Allemagne et la France. Suite à un premier accord-cadre entre la Sarre et la Lorraine en 2014, ce dernier a été élargi par une nouvelle version sous la forme d'un traité entre les deux pays en 2019, renforcé par l'accord franco-allemand sur la formation professionnelle transfrontalière du 21 juillet 2023. L'apprentissage transfrontalier fonctionne dans les deux sens : les apprentis peuvent suivre la partie pratique de leur formation dans une entreprise sarroise / allemande et fréquenter l'école professionnelle correspondante en **Grand Est / France** et inversement¹⁸. Cela augmente la flexibilité de l'apprentissage et permet à davantage de personnes de suivre une formation dans les régions frontalières.

En **Rhénanie-Palatinat** et dans la **Communauté germanophone de Belgique**, la Chambre des Métiers de Trèves, l'IAWM d'Eupen et le ZAWM de St. Vith proposent, sur la base d'un accord-cadre bilatéral de 2016, une bi-diplomation pour les « menuisiers »¹⁹ qui permet d'éviter les doubles examens. Dans ce cadre, un apprenti peut demander la bi-diplomation dans une entreprise belge ou allemande avant son examen et obtenir les deux diplômes, à condition que les exigences en matière de contenu de l'apprentissage soient garanties. Dans les cas actuels, l'entreprise se trouve sur le territoire belge et le candidat suit des parties de formation interentreprises supplémentaires auprès du centre de formation de Trèves.

Pour la mandature 2025-2026 le CICM suggère aux autorités compétentes de la Grande Région de creuser davantage les **pistes de réflexion et de développement** suivantes :

- **Analyse de l'introduction éventuelle en Grande Région d'un statut d'« apprenti transfrontalier »**, avec à la base des droits et obligations y rattachés tout comme des mesures spécifiques favorisant la mobilité transnationale des candidats : un tel statut pourrait donner lieu à la création de conditions pédagogiques et juridiques permettant d'établir un cadre global durable visant la mise en œuvre de « parcours » (notamment « multi-entreprises ») transfrontaliers, avec une formation principale dans l'entreprise d'une région (en principe dans laquelle l'apprenant est inscrit en formation) et l'acquisition de compétences complémentaires dans un établissement d'enseignement ou une autre entreprise d'une région avoisinante. Ce type de parcours pourrait être labellisé « Grande Région » et être reconnu au niveau transfrontalier. Il pourrait par exemple être complété par des bourses linguistiques pour les apprenants en alternance. Une telle approche pourrait être accompagnée de la mise en place d'un système d'assurance qualité et la définition de procédures qualité pour ces apprentissages transfrontaliers permettant une prise de décision facilitée relative à l'applicabilité de la législation des pays/régions concernés.

¹⁸ Entre la Sarre et la France - depuis l'accord bilatéral de 2019 - 18 formations transfrontalières ont été réalisées au total.

¹⁹ La Chambre des Métiers de Trèves enregistre entre 2 à 5 candidats par an dans cette formation transfrontalière.

-
- **Elargissement de l'apprentissage transfrontalier via de nouveaux « accords bilatéraux »** : il sera indiqué de trouver un moyen en vue de soutenir l'apprentissage transfrontalier via de nouveaux accords bilatéraux entre les régions respectives (éventuellement en rapport avec des métiers identifiés comme étant « en pénurie » dans l'une ou l'autre région), tout en visant une définition de l'apprentissage transfrontalier permettant de rendre possible une mobilité bidirectionnelle des apprentis. Il serait important que ces accords bilatéraux soient placés à pied d'égalité, afin de soutenir le principe de transfert de compétences équivalentes (pour un métier donné). Dans le même esprit, le CICM préconise une stratégie de promotion des métiers et apprentissages dans toutes les régions (selon une approche « bidirectionnelle »).
 - **Développement d'initiatives multilatérales au cas par cas (métiers spécifiques)** : comme pour le métier du « relieur » qui permet un apprentissage transfrontalier (entre le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre) avec à la base une double certification, il sera indiqué de lancer un projet-pilote autour d'un métier « caractéristique »²⁰ pour la Grande Région qui pourrait, par un processus graduel de rapprochement d'accords bilatéraux existants (p.ex. pour le « menuisier » entre la Rhénanie-Palatinat et la Communauté germanophone de Belgique) ou à venir, donner naissance à un « accord multilatéral » d'apprentissage transfrontalier rendant possible une certification multiple (pour ce métier précis prédéterminé).
 - **Mise en réseau de « centres de formation initiale » au niveau interrégional** : alors que la discussion en termes de coopération en Grande Région porte surtout sur le potentiel de synergies en matière de « formation continue », une stratégie de promotion de l'« apprentissage transfrontalier initial » présuppose une coopération renforcée entre les « centres de formation initiale » spécialisés, via la création de réseaux d'échange.
 - **Promotion de la langue du voisin et des moyens de soutien à la mobilité surtout des jeunes candidats** : un constat récurrent est celui de la maîtrise suffisante de la langue du voisin afin de pouvoir s'engager sur la voie de l'apprentissage transfrontalier ; sachant que souvent une préparation linguistique sera de mise pour qu'un candidat puisse réellement participer à un programme de formation transfrontalier, le CICM propose aux autorités de créer une « offre interrégionale spécialisée de formations linguistiques » aux futurs apprenants transfrontaliers/interrégionaux. En plus, il importe de discuter au niveau de la Grande Région (dans son ensemble) les problèmes / obstacles liés à la mobilité et à la distance géographique entre le lieu de formation et le lieu de résidence, avec lesquels sont confrontés surtout les jeunes candidats. Le CICM plaide en faveur d'une décision politique commune soutenant une utilisation gratuite des transports publics par les apprentis et les étudiants sur tout le territoire de la Grande Région.
 - **Mise en place à terme d'un « cadastre des apprentissages/stages » au niveau transfrontalier** : pour les métiers dans lesquels des apprentissages (ou stages) transfrontaliers sont offerts, il importe aux yeux du CICM de créer une plateforme commune sous le format d'un « cadastre » (ou plateforme) afin de donner une visibilité aux métiers en question (et les postes y relatifs offerts par les entreprises).

²⁰ On pourrait citer dans ce contexte les métiers du bois, sachant que la Grande Région se caractérise par une filière du bois très développée avec à la base toute la chaîne de production et de service, implantée dans la région et répondant au critère du développement durable.

Domaine d'intérêt prioritaire : le « photovoltaïque »

Le « **photovoltaïque** » représente le domaine des « énergies renouvelables » en expansion rapide avec une **perspective importante de marchés** pour les activités artisanales concernées, vu la demande croissante émanant des ménages et des professionnels.

Partant, le CICM préconise le **développement de conditions-cadres propices** à l'écllosion d'un marché « énergies renouvelables » et plus particulièrement du « photovoltaïque ».

Les politiques devraient avoir comme priorité un **soutien ciblé** (p.ex. aides étatiques spécifiques) **pour les PME et TPE artisanales** en faveur de l'installation du photovoltaïque dans leurs locaux afin qu'elles contribuent à la priorité de production autonome d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle des ressources, d'une part, et afin qu'elles puissent acquérir les compétences nécessaires en vue de développer les capacités de mise en œuvre de nouveaux types de prestations de services « énergies renouvelables » auprès des clients finaux, d'autre part.

Les autorités doivent aussi mener des **politiques adéquates de soutien des citoyens/consommateurs** visant à maintenir une demande continue et croissante de prestations « énergies renouvelables » (installations photovoltaïque, pompe à chaleur, infrastructure de stockage de l'énergie, etc.).

Alors qu'on peut constater que p.ex. au Luxembourg et en France, la politique de subventionnement des installations privées est active, ceci ne semble pas être le cas en Allemagne (plus particulièrement dans le domaine des « pompes à chaleur » ou la « prime environnementale pour voitures électriques »), où la politique est marquée par un « stop-and-go » qui décourage les citoyens à investir résolument en « énergies renouvelables ».

Par ailleurs, étroitement lié aux dispositifs d'aides publiques, un autre constat de fléchissement de la demande (p.ex. au niveau des « pompes à chaleur ») est aussi dû au marché atone dans l'immobilier.

Par conséquent le CICM propose la création d'une **plateforme d'échange des acteurs intéressés sur le sujet des technologies nouvelles notamment dans le domaine du « photovoltaïque »**, dont le but serait de réaliser un suivi des politiques et stratégies dans les différentes entités de la GR et de rechercher des synergies nouvelles sur des sujets innovateurs très spécifiques, là où un échange apporte une plus-value certaine.

Une telle initiative pourrait inviter autour d'une même table les représentants de l'Artisanat (Construction / Installations techniques), les agences régionales de l'énergie, les agences régionales de promotion du climat et des énergies renouvelables ainsi que les instances ministérielles.

Les échanges pourraient porter sur les nouveaux axes de développement nationaux/régionaux en gestation (innovations technologiques, schéma de subventionnement, campagnes de sensibilisation, synergies de formation).

Pour atteindre les objectifs climatiques de 2030, l'Artisanat en GR attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre de **points problématiques analysés sont à considérer prioritairement par les responsables politiques** dans les différentes zones constitutives de la GR :

- Importance d'investir massivement dans les infrastructures alternatives, dans la recherche et le développement des nouvelles technologies et surtout dans l'extension du réseau électrique, avant d'imposer des interdictions/obligations ou des taxations supplémentaires, étant donné que la transition vers une GR neutre en carbone ne se réalise pas du jour au lendemain ;
- Importance d'éviter de provoquer un effet contraire (attitude d'attente ou de rejet des nouvelles technologies liés aux « énergies renouvelables ») auprès des entreprises et des citoyens ;
- Importance de la guidance, de l'accompagnement et du conseil systématique et massif des acteurs économiques (surtout des TPE artisanales et des PME en général) ainsi que des citoyens (il importe d'éviter des incertitudes et des questionnements par rapport aux technologies nouvelles) ;
- Importance de la prise de responsabilité de l'Etat et des communes pour leurs propres investissements dans les « énergies renouvelables » vu leur rôle de précurseur (p.ex. entre autres « photovoltaïque » et « assainissement énergétique du bâti »).

« Seul on est plus rapide. Ensemble on va plus loin ! »

Lors de la table ronde « *La Grande Région, région modèle européenne pour les énergies renouvelables ?* »²¹, le Président du CICM Philippe Fischer a souligné que « *vu le manque de main-d'œuvre dans l'Artisanat dans tous les territoires de nos régions, il importe plus que jamais de mobiliser les jeunes en vue de réaliser un apprentissage artisanal et de s'engager dans la vie professionnelle et dans un métier artisanal qui permet de construire l'avenir et de protéger le climat et l'environnement !* »

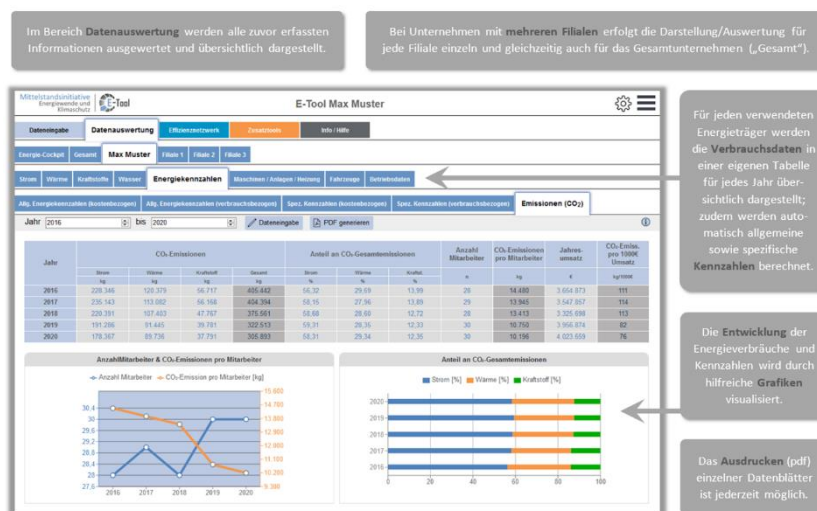


Table ronde : La Grande Région, une région européenne modèle pour les énergies renouvelables ? - Podiumsdiskussion: Die Großregion als europäische Modellregion für Erneuerbare Energien? (7-8/10/2024 – Trèves)

(de d. à g.) **Michael Hauer**, Secrétaire d'Etat du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de la Rhénanie-Palatinat · Staatssekretär für Klimaschutz, Umwelt, Energie und Mobilität, Rheinland-Pfalz · **Elena Yorgova-Ramanaukas**, Secrétaire d'Etat, de l'économie, de l'innovation, du numérique et de l'énergie ainsi que CIO de la Sarre · Staatssekretärin für Wirtschaft, Innovation, Digitales und Energie und CIO, Saarland · **François Werner**, Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique, Conseil régional du Grand Est · Vize-Präsident für die ökologische und energetische Wende des Regionalrats Grand Est · **Philippe Fischer**, Président du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région · Präsident des Interregionalen Rates der Handwerkskammern der Großregion ; Romy Straßenburg, Journaliste indépendante et Animatrice de la conférence

²¹ Table ronde organisée dans le cadre du « Congrès sur l'énergie et l'hydrogène de la Grande Région 2024 » qui s'est tenue le 7-8/10/2024 à Trèves

Il a mis en exergue que : « *Les métiers artisanaux du climat – couvreurs, installateurs, électriciens, mécatroniciens etc. – ont la « protection du climat » comme profession ! Vu les objectifs climatiques et environnementaux communs liant toutes les régions et organisations de l'Artisanat, le CICM propose d'élaborer pour nos métiers artisanaux une stratégie commune permettant d'orienter les intéressés vers les acteurs de la formation initiale et continue en Grande Région, plus particulièrement en rapport avec le domaine des « énergies renouvelables ». Cette approche commune devrait permettre d'associer dans la réflexion les instances et autorités compétentes en matière de politique de formation en Grande Région, responsables pour la mise en œuvre des programmes de formation.* »



« E-Tool » - Outil codéveloppé par le « Saar-Lor-Lux Umweltzentrum »

Philippe Fischer a également relevé l'expérience pratique importante acquise au fil des années par le réseau des experts en matière environnementale et énergétique auprès des chambres des métiers. Ainsi, le « Saar-Lor-Lux Umweltzentrum » (« Centre de l'environnement Saar-Lor-Lux ») auprès de la Handwerkskammer des Saarlandes à Saarbrücken a mis en œuvre le projet phare allemand « E-Tool »²² à destination des PME et TPE artisanales en Allemagne. Il s'agit d'un dispositif de suivi des consommations énergétiques, de diagnostic et de mise en place de mesures de réduction de consommations énergétiques générant des références sectorielles dans un objectif d'optimisation et d'accompagnement vers des choix et investissements dans le bâti et en énergies renouvelables. Le CICM s'engage actuellement dans un essaimage du dispositif sur l'espace transfrontalier.

Convaincu par le potentiel de synergies existant en Grande Région et la contribution que le CICM et ses chambres des métiers membres pourront faire dans ce contexte, il a conclu que « *seul, on est plus rapide, ensemble, on ira plus loin* ».

²² <https://www.energie-tool.de/>



**Conférence du CICM à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle – Metz
(18/10/2023)**

**« Artisanat, transition énergétique & développement durable :
ce que nous faisons bouger, fait bouger la Grande Région ! »**

« Handwerk, Energiewende & Nachhaltigkeit : Was wir bewegen, bewegt die Großregion ! »

Patrice Harster, Président du GT « Economie et développement durable » du CESGR • **Séverine Stano**, Présidente U2P, Moselle • **Émilien Gangemi**, Président CAPEB, Moselle • **Pierre Schaeffer**, Président FFB, Moselle • **Barbara Jörg**, Conseillère Economie environnementale et efficacité écologique, Département Climat, Energie, Mobilité - Ministère du Climat, de l'Environnement, de l'Energie et de la Mobilité, Rhénanie-Palatinat • **Fenn Faber**, Directeur, Klima-Agence, Luxembourg • **Hans-Ulrich Thalhofer**, Gérant, AGV Bau Saar, Sarrebruck • **Rudi Müller**, Président du CESGR, Président de la Chambre de Métiers de Trèves • **Philippe Fischer**, Président du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle •
Table ronde - Animation : Guy Keckhut

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

Kaiserlautern, le 19 novembre 2024